



Royaume du Maroc



**Direction de la Politique
Économique Générale**

*Les PME au Maroc
Éclairage et Propositions*

Document de Travail N° : 50

Mars 2000

Préambule

L'objectif de ce travail est de fournir quelques éclairages à même de contribuer à la réflexion sur une question aujourd'hui de grande actualité au Maroc, à savoir celle de la promotion de la PME.

Il n'est pas vain de rappeler, dans ce préalable, les raisons qui poussent à se pencher sur cette question qui revêt un caractère de plus en plus crucial et dont le traitement devient urgent :

Il s'agit, bien entendu, de la mondialisation et de l'ouverture des frontières économiques corollaire aux accords de l'OMC et à ceux du libre échange.

Il s'agit, également, de l'avènement de la nouvelle économie induite par la percée des technologies de l'information (satellites, réseaux mobiles, internet,...). L'émergence du commerce, de la monnaie et de la banque électronique, ou encore l'introduction croissante de l'intelligence artificielle et de la cybernétique dans le système de production industrielle, ne sont aujourd'hui que les prémisses de cette nouvelle économie.

Il s'agit, enfin, des grandes mutations sociales qui résultent notamment du développement de la télé-information, de l'impact de l'internet et des sciences cognitives sur l'éducation et la formation, ou encore de l'apparition du télé-travail.

Ainsi, un nouveau paysage géo-socio-économique se dessine apportant avec lui à la fois des opportunités et des contraintes. Parmi les opportunités on peut citer l'ouverture des marchés, la diversification des produits à la consommation, les délocalisations industrielles, le transfert technologique, la mobilité des capitaux pouvant dynamiser les financements, ... Quant aux contraintes, l'une des plus ardues est sans doute la recrudescence de la concurrence en terme de coût, de qualité, et de productivité, imposant ainsi la bataille de la compétitivité inter-entreprises.

Au Maroc en particulier, le démantèlement tarifaire qui a commencé début Mars de cette année suite à la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union Européenne, outre son impact direct sur la diminution des recettes de l'Etat, fragilisera la protection de l'entreprise marocaine dont la mise à niveau devient de ce fait impérieuse.

Partant de là, et lorsqu'on sait que la PME représente aujourd'hui 92% d'entreprises dans le tissu productif marocain, on se rend compte rapidement que la plus grande part du défi à relever réside dans la promotion de la PME qui doit de ce fait être au centre des préoccupations de toute réforme.

Conscient de cet enjeu, le Ministère de l'Economie et des Finances qui joue un rôle important en raison des instruments d'intervention dont il dispose en particulier en matière douanière, budgétaire, fiscale, et de financement, est appelé à mener une réflexion sur ce sujet. La Direction de la Politique Economique Générale, en assurant le secrétariat du Comité de Politique Economique, propose le présent rapport comme base de discussions entre les différentes Directions composant ce Département.

1- Image de la PME marocaine

La définition de la PME au Maroc a évolué en fonction des dispositions contenues dans les différents textes ayant cherché à encourager cette catégorie d'entreprises en raison de sa taille réduite et sa fragilité relative. Parmi ces textes, on peut citer : la procédure simplifiée accélérée de 1972, le code des investissements de 1983, la définition de Bank Al Maghrib de 1987, les dispositions du FOGAM pour la mise à niveau des PME, ... (cf. annexe 1).

Tout récemment, et lors de la préparation du Plan de Développement Economique et Social, la sous-commission en charge de la PME a retenu les critères suivants pour la définition de celle-ci :

- Moins de 200 personnes comme effectif employé

- Un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions de DH en phase de création, à 20 millions de DH pour la phase de croissance et à 50 millions de DH pour la phase de maturité.

La PME est présente dans tous les secteurs de l'activité économique marocaine : l'industrie, l'artisanat et le BTP, les commerces et enfin les services qui englobent le tourisme, les communications, les transports, les services financiers,...

Dans le domaine industriel en particulier, parmi les 500.000 emplois que compte aujourd'hui le secteur, la PMI représente près de la moitié répartie comme suit : textile et habillement (35%), chimie et para-chimie (26%), agro-alimentaire (24%), mécanique et la métallurgie (12%), électrique et électronique (3%).

Dans le secteur artisanal, la PME prédomine encore plus dans la pêche, la sylviculture, l'élevage, et surtout dans les métiers traditionnels à forte valeur ajoutée culturelle et sociale (tapis, produits de terre, métaux, cuir, couture traditionnelle, etc.). La PME accuse également une présence très remarquable dans le secteur du BTP où mis à part la production des matériaux de construction (sidérurgie, cimenteries, fabrication de conduites) la grande majorité des entreprises marocaines de construction entrent dans cette catégorie. Ainsi, l'ensemble de ce secteur artisanal qui compte près de 2 millions d'emplois est constitué dans sa plus grande majorité de PME.

Le secteur du commerce qui compte 888.000 emplois (hors informel) est constitué dans presque son intégralité de PME.

Dans le secteur des services, et tout d'abord dans le tourisme qui compte près de 600.000 emplois, la PME constitue un outil privilégié dans la promotion de l'hôtellerie, de la restauration et des agences de voyages.

Par ailleurs, les grandes mutations liées aux technologies de l'information qu'a connues le secteur des communications, combinées à sa privatisation, ont engendré une apparition de PME nouvelles dans les services de l'internet, des publiphones, de la téléphonie sans fil, de l'audio-visuel et de la réception par satellites, ...

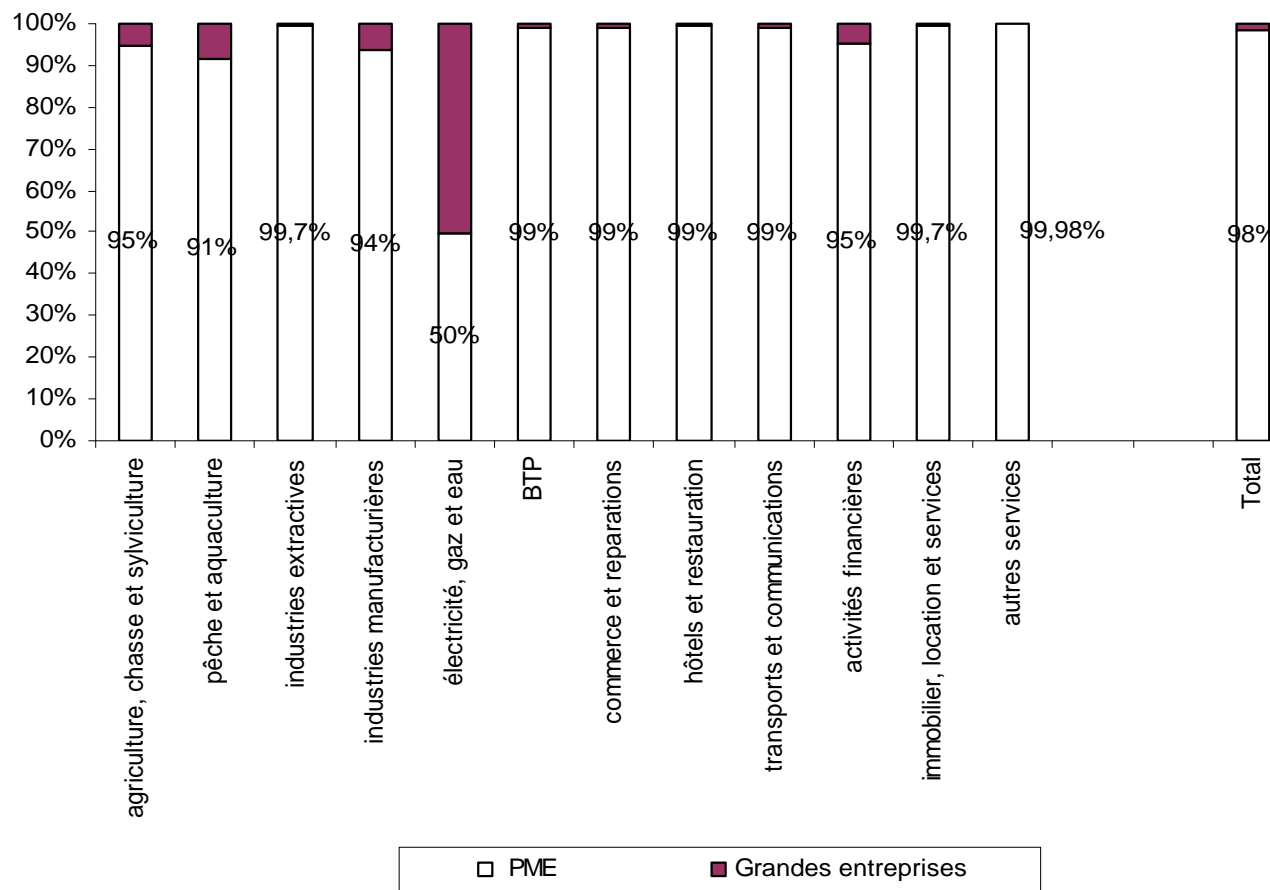
La PME a également accusé une présence de plus en plus remarquable dans le domaine des transports urbains et inter-urbains depuis leur privatisation au milieu des années 90.

Enfin, la réforme du marché financier et la dynamisation de la bourse ont, aussi, engendré la création de PME nouvelles tel que intermédiaires boursiers, sociétés de crédit à la consommation, intermédiaires d'assurances,...

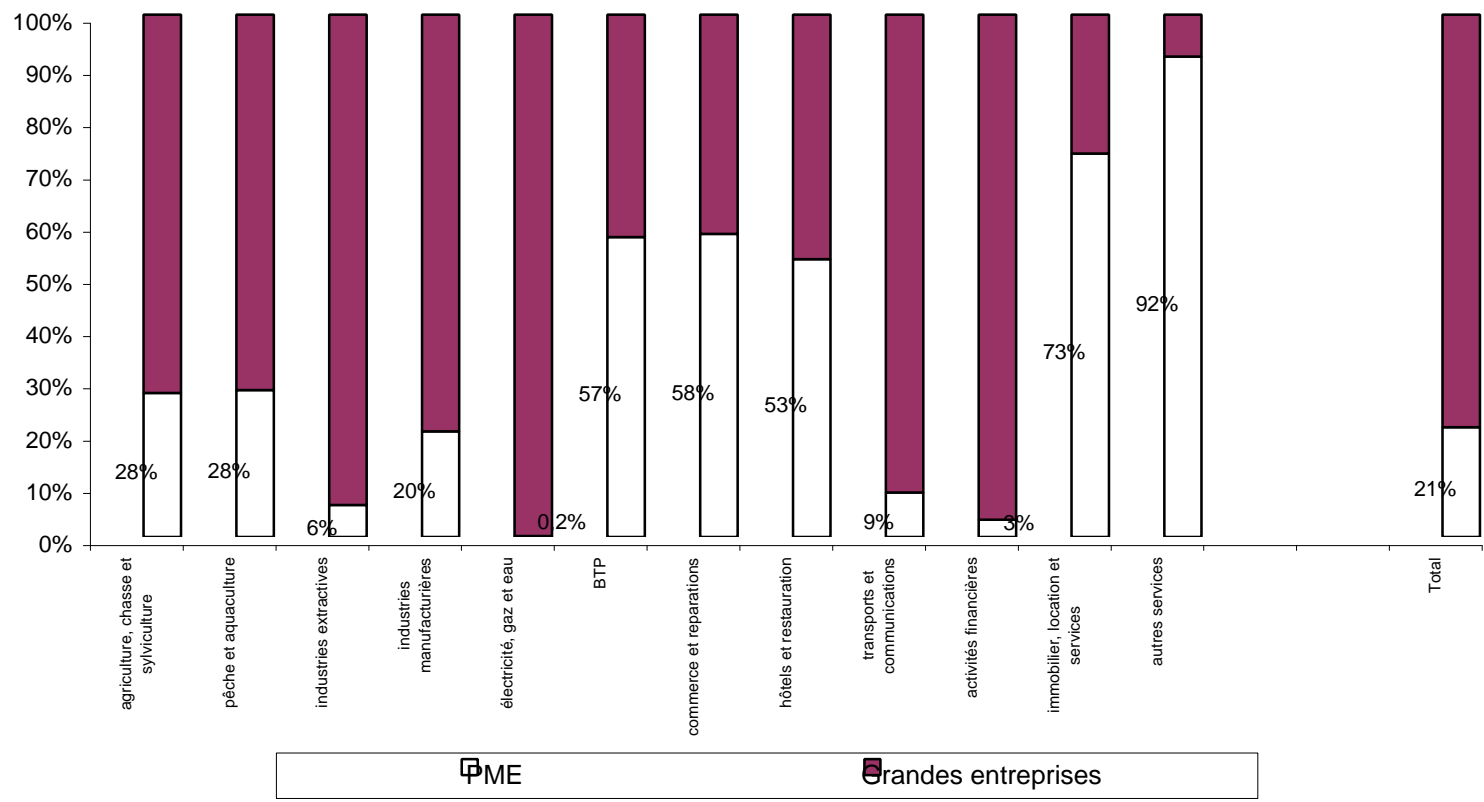
Sur la base de l'enquête de 1995 réalisée par la Direction de la Statistique à travers le dépouillement du fichier fiscal, et si l'on adopte la définition de la PME retenue lors de l'élaboration du Plan Economique et Social, une image de celle-ci peut être esquissée de la manière suivante :

1.1. Poids des PME dans le tissu productif national

- En terme de nombre d'entreprises, le poids de la PME représente 98% de l'ensemble du tissu productif national. La part des PME est de plus de 90% dans toutes les branches d'activité sauf celle de la production et distribution d'électricité, gaz et eau, où cette participation est uniquement de 50%.

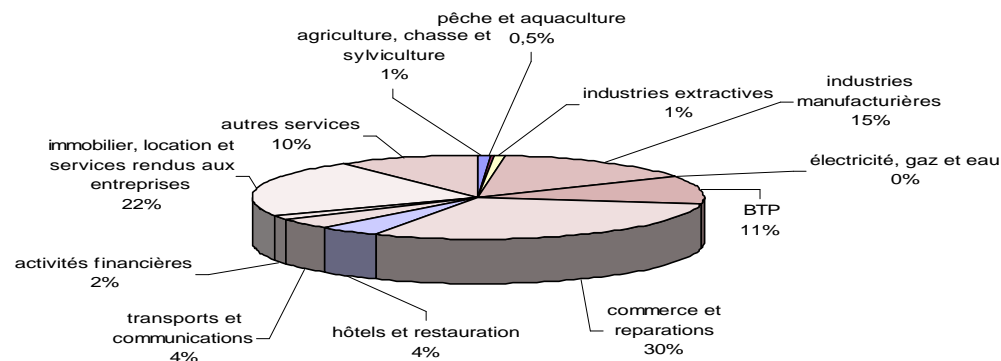


- La participation des PME dans la création de la valeur ajoutée globale est de 21%. Cette participation est très variable allant de 0,2% pour la branche de la production et distribution d'électricité, gaz et eau, à 73% pour la branche de l'immobilier et services aux entreprises. Elle s'élève à 20% dans le cas des industries manufacturières.

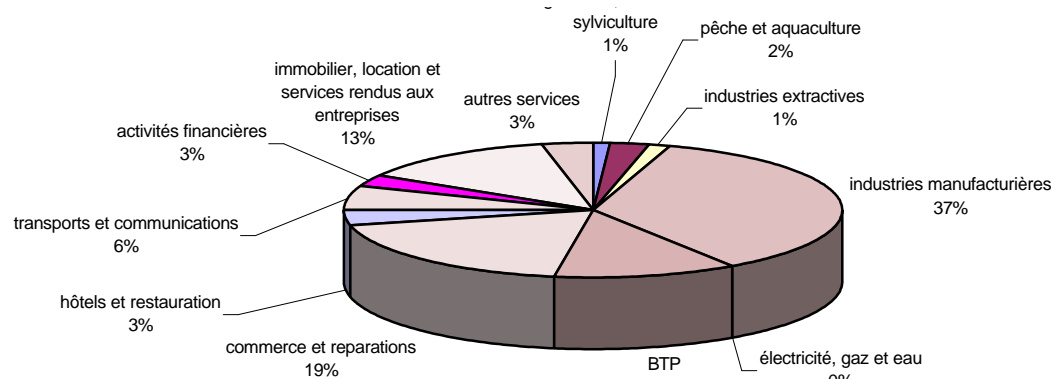


1.2. Répartition des PME par branche d'activité économique

- En terme de nombre d'entreprises, le tissu des PME est composé d'abord par les activités de commerce et réparations (30%), suivies des activités de l'immobilier et services aux entreprises (22%), et des industries manufacturières (15%).

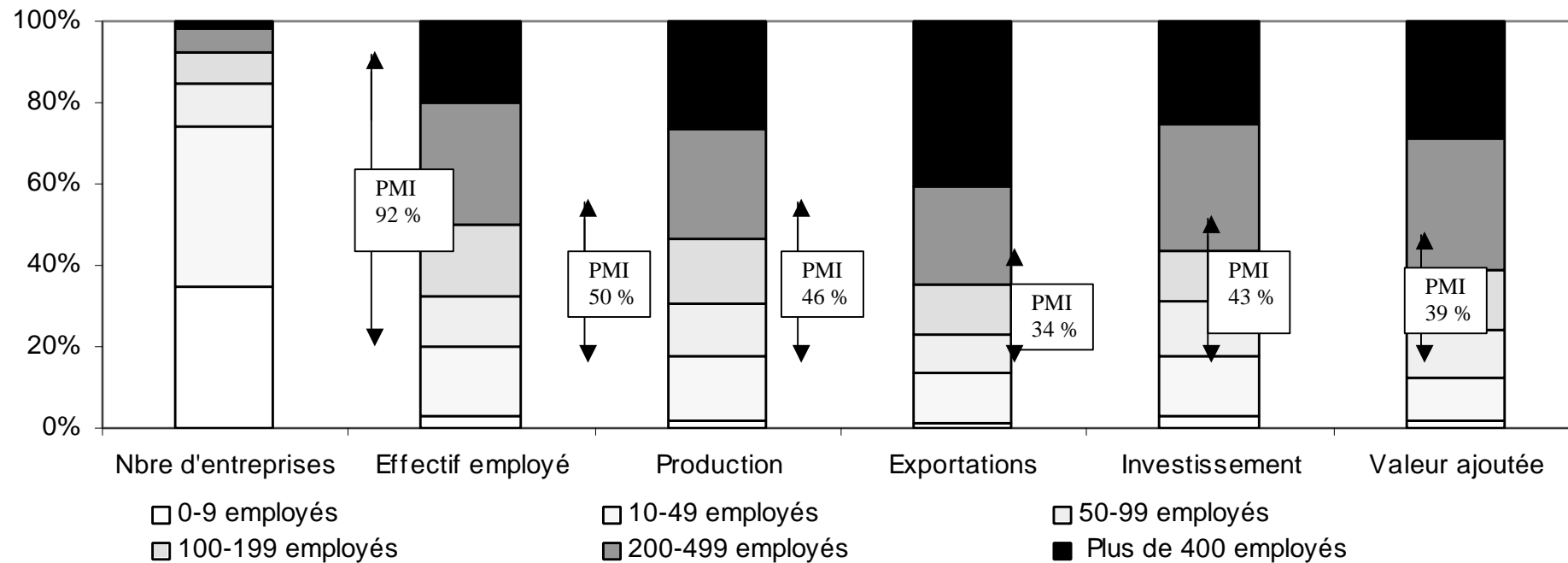


- Malgré leur part de 15% dans la population des PME, Les industries manufacturières génèrent la plus grande valeur ajoutée avec une contribution de 37%. Elles sont suivies des activités de commerce et réparations (19%) et de l'immobilier et services aux entreprises (13%).



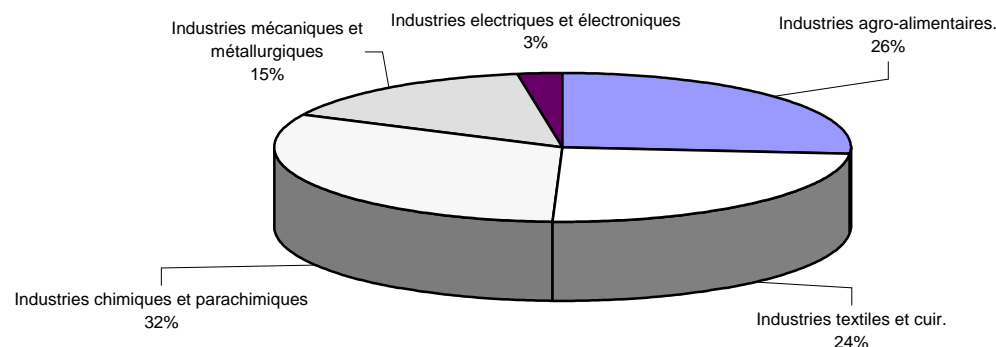
1.3. Poids des PMI dans l'ensemble du tissu industriel

Concernant le secteur industriel, plus précisément, le traitement des statistiques du Ministère de l'Industrie pour l'année 1998 permet d'élaborer le graphique suivant qui renseigne sur le poids de la PMI dans l'ensemble des industries manufacturières:

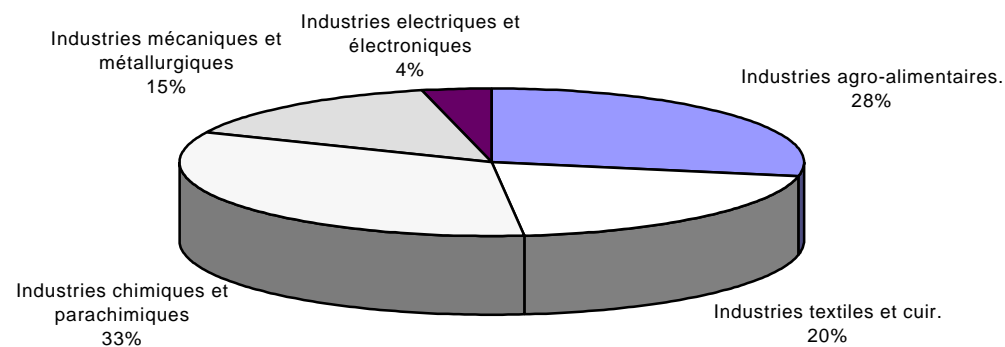


1.4. Répartition des PMI par branche d'activité industrielle

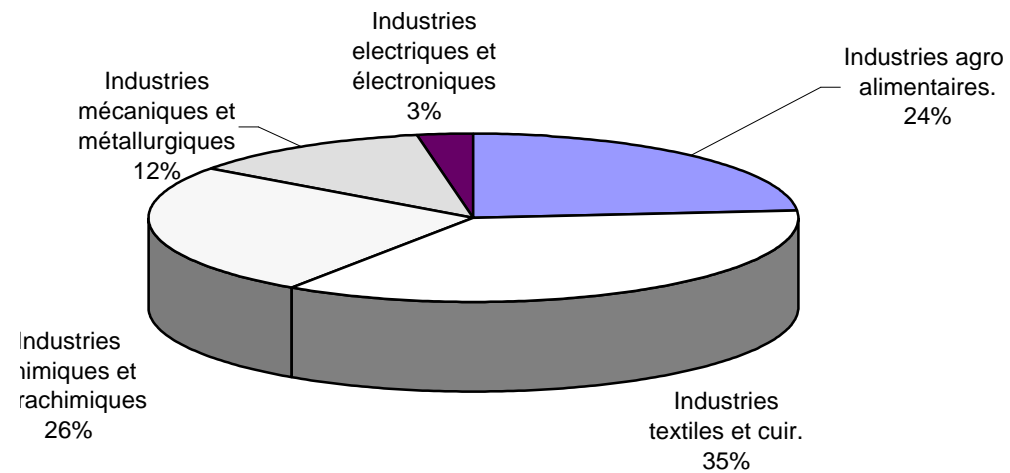
- En terme du nombre d'unités, les PMI sont concentrées dans trois branches principales : les industries chimiques et para chimiques (32 %), les industries agro- alimentaires (26 %), et les industries textiles et cuir (24 %).



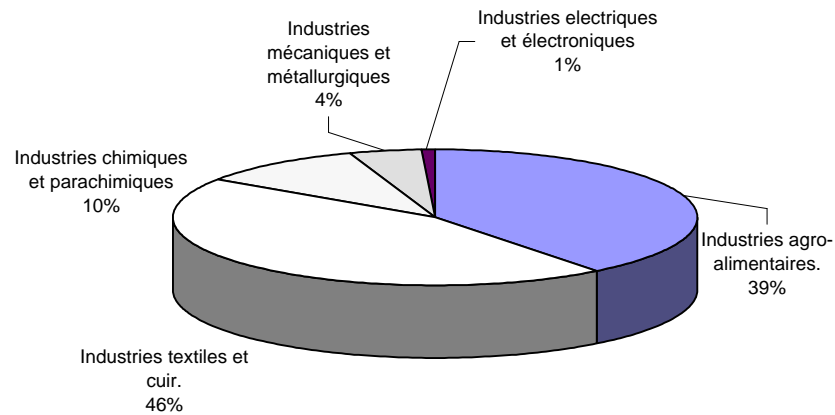
- En terme de valeur ajoutée, on retrouve quasiment la même concentration : les industries chimiques et parachimiques (33 %), les industries agro-alimentaires (28 %), et les industries textiles et cuir (20 %).



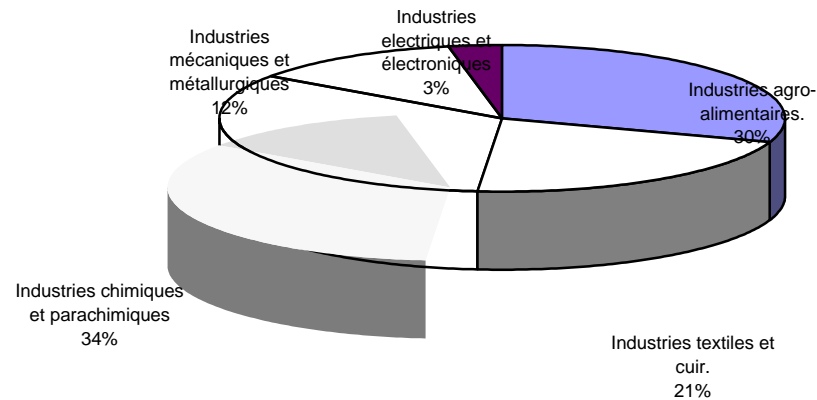
- Par contre, en terme d'emplois, les industries textiles et cuir viennent en premier (35 %), suivies des industries chimiques et parachimiques (26 %), et des industries agroalimentaires (24 %).



- En terme d'exportations, les industries textiles et cuir viennent également en tête (45 %), suivies, cette fois-ci, des industries agro-alimentaires (39 %), et des industries chimiques et parachimiques (10 %)



- En terme d'investissement, ce sont les industries chimiques et parachimiques qui viennent en tête (34 %), suivies des industries agro-alimentaires (30 %), et des industries textiles et cuir (21 %).



1.5. Un système d'information à développer

La visibilité sur le comportement de la PME au Maroc est, aujourd'hui, très limitée en raison de la faiblesse du dispositif statistique actuel dont il faut souligner les carences suivantes :

- Le fichier industriel a connu une baisse de niveau d'information depuis l'abrogation du code des investissements industriels. Il s'appuie aujourd'hui sur une enquête semestrielle portant sur un échantillon représentatif de l'industrie marocaine. De plus, depuis la suppression du visa de conformité, les intentions d'investissement ne sont pas connues alors qu'il aurait suffi d'instaurer une déclaration obligatoire.
- La faible qualité du fichier des chambres de métiers résulte du manque de moyens et d'organisation des associations professionnelles et des coopératives en général.
- Un fichier fiscal d'une grande fiabilité aurait pu renseigner sur le comportement de la PME par secteur et par région, surtout s'il fait l'objet des traitements analytiques nécessaires.
- La Banque Centrale dispose beaucoup moins que dans le passé de renseignements sur l'activité économique des PME depuis le désencadrement du crédit.
- L'Office des Changes dispose d'informations pertinentes sur les échanges effectués par les entreprises marocaines. Pour peu que la taille de ces entreprises soit identifiée, le fichier de cet organisme pourra renseigner sur le caractère exportateur ou importateur des PME.
- La Direction de la Statistique centralise les informations produites par les différents opérateurs et mène les enquêtes spécifiques demandées par le Gouvernement. Toutefois, la dernière publication de "images économiques des entreprises " qui donne la structure de la population des entreprises remonte à l'exercice 1995. Cependant, et pour pallier cette situation, cette Direction vient de lancer une enquête de structure pour l'ensemble de l'économie marocaine.

Ainsi, il paraît opportun de constituer un groupe de travail pour la mise en place d'un dispositif statistique de la PME a même d'améliorer la visibilité nécessaire au suivi du comportement économique de cette catégorie d'entreprises. Dans ce groupe de travail la Direction de la Statistique ainsi que le Ministère de l'Industrie, du Commerce, et de l'Artisanat devront naturellement jouer un rôle primordial. Le Ministère de l'Economie et des Finances, à travers la Direction de la Politique Economique Générale, pourrait s'atteler à la définition les indicateurs et des traitements statistiques nécessaires à l'analyse économique de cette composante du tissu productif national.

2- A perçu sur la problématique générale de la PME au Maroc

Suite aux nombreux débats qui ont eu lieu à l'échelon national, le Ministère des Affaires Générales du Gouvernement a publié un livre blanc de la PME au Maroc. A la lecture de ce document, les principales contraintes au développement de cette catégorie d'entreprises peuvent être sériées comme suit :

- Cadre général : absence d'une définition unifiée et d'une stratégie adaptée à la PME, inexistence d'une instance gouvernementale de coordination et de suivi de la PME.
- Environnement administratif et réglementaire : complexité, lourdeur et retard dans les procédures administratives et fiscales, insuffisance de l'information et manque de coordination entre les différents intervenants, législation du travail inadaptée à la PME, ...

- Environnement interne des PME : faiblesse de la formation, manque de conseil et d'innovation, absence des méthodes modernes de gestion et de marketing à même d'améliorer la compétitivité de ces entreprises.
- Autres contraintes : accès au foncier, au financement et aux marchés.

2.1. L'absence d'un cadre incitatif spécifique à la PME

Afin d'identifier les actions ayant profité aux PME, l'historique des interventions de l'Etat en faveur de ces entreprises durant les deux dernières décennies a été examiné pour donner lieu aux conclusions suivantes :

Si dans le passé, les différents codes des investissements sectoriels (artisanal 1973, industriel 1983, touristique 1983, maritime 1984, immobilier 1985, minier 1986, des exportateurs 1986) ont impulsé le développement de la PME chacun dans son secteur, l'on dénote cependant l'absence, depuis, d'une politique intégrée spécifique à la PME.

En 1996, l'abrogation des différents codes d'encouragement sectoriels et leur intégration dans la charte de l'investissement ont certes simplifié les procédures et généralisé les avantages. Il n'en reste pas moins que l'essentiel de ces incitations (exonérations douanières, prise en charge du coût du foncier et des frais hors site et de formation) profitent, davantage, aux grandes entreprises, particulièrement celles pouvant conclure des conventions avec l'Etat.

Plus récemment encore, les grandes réformes visant l'amélioration de l'environnement de l'entreprise en matière de droit des affaires (nouveau code du commerce, loi sur la société anonyme) , de facilitation des procédures fiscales et douanières, de réforme du système financier, ... n'ont pas placé la question de la PME au centre de leur préoccupation.

Cependant, tout ceci ne doit pas occulter les efforts faits par l'Etat au bénéfice de cette catégorie d'entreprises. A titre d'exemple, l'Etat a toujours accompagné et participé à la création des zones industrielles destinées aux PME. Pour ne citer que cette année, le Fonds Hassan II de Développement Economique et Social a réservé 500 millions de dirhams à cette fin.

Dans le domaine financier, l'Etat a amélioré le financement des entreprises. Parmi ces nombreuses actions (cf. annexe 2), on peut citer :

- La suppression du plancher d'effets publics et du privilège du Trésor ayant permis la détente des taux d'intérêt, ces taux restant toutefois élevés pour les PME en raison de l'importance de la prime du risque. L'Etat a, en outre, mis en place des mécanismes de garantie spécifiques à la PME.
- La mise en place de plusieurs lignes de crédit préférentielles pour la mise à niveau des entreprises marocaines en vue de l'amélioration de leur compétitivité face aux impératifs du libre échange.

Si l'ensemble de ces efforts mérite intégration, rationalisation, et mise en cohérence au profit de la PME, la définition d'une politique dédiée à celle-ci devrait s'appuyer sur un diagnostic précis et des objectifs déterminés en relation avec les ressources et moyens nécessaires.

2.2. Les enseignements de l'expérience Française

Faisant suite à la mission de la Direction de la Politique Economique Générale du 15 au 20 Février 2000 au Ministère de l'Economie, des Finances, et de l'Industrie de France qui avait pour but de s'inspirer de l'expérience française en matière de promotion de la PME (cf. annexe 3), les enseignements suivants ont pu être dégagés pour nourrir la réflexion sur le cas marocain :

- L'importance du dispositif informationnel pour la visibilité et le suivi du comportement économique la PME et son caractère fédérateur entre les différents intervenants.
- L'importance de la synergie entre les instances gouvernementales concernées par la PME. A cet égard, un Secrétariat d'Etat à la PME a été institué au sein du Ministère de l'Economie, des Finances, et de l'Industrie. Cette instance, qui englobe les Directions Régionales de l'Industrie avec celles des Entreprises Artisanales et de Services, peut agir de concert aussi bien avec les Directions opérationnelles des Finances (impôts, douanes, comptabilité publique) qu'avec des Directions de conception (Direction de la Prévision , INSEE), ou autres Directions du Ministère (concurrence et consommation, répression des fraudes, relations économiques extérieures).
- L'intervention de l'Etat sous forme d'aide budgétaire en matière de formation, d'assistance technique, de recherche- développement et d'innovation technologique, d'introduction des technologies de l'information, plutôt que par l'octroi d'aides fiscales contraires aux accords Européens.
- L'accompagnement sur le terrain de la PME à travers l'ensemble des réseaux locaux (industrie, activités artisanales, chambres de métiers, comptabilité publique, impôts, douanes, INSEE, concurrence et consommation, relations économiques extérieures, recherche scientifique, protection de l'environnement). Ces réseaux locaux étant fédérés au niveau central par une même instance gouvernementale.
- Le projet de correspondant économique unique qui n'est autre qu'un réseau informationnel développé autour de l'internet pour informer et orienter la PME vers les solutions aux problèmes qu'elle confronte quotidiennement. Ce projet constitue, avec la simplification des procédures, un axe majeur de la modernisation du Ministère de l'Economie, des Finances, et de l'Industrie.

3-L e projet de charte de la PME au Maroc

A la suite de la publication du livre blanc de la PME par le Ministère des Affaires Générales du Gouvernement., un projet de charte est aujourd'hui en cours de discussion entre les parties concernées .

Ce projet propose un cadre juridique et institutionnel spécifique à cette catégorie d'entreprises marqué par la mise en place de structures en charge de la promotion de la PME, par l'allègement et la simplification des procédures juridiques et administratives, ainsi que par l'octroi de mesures incitatives (cf. annexe 4) pouvant être résumées comme suit :

- Aides aux prestations de service :
 - Prise en charge partielle des dépenses relatives aux prestations de services d'information, de conseil, d'assistance technique, d'expertise, et de formation en gestion de l'entreprises.
 - Prise en charge partielle des dépenses liées à la recherche –développement et l'innovation.

- Prise en charge partielle des dépenses engagées pour la constitution des groupements et associations de PME dont l'objet est l'accès à la commande publique et aux marchés extérieurs.
- Aides au foncier :
 - Prise en charge partielle des dépenses liées à l'aménagement par les promoteurs des terrains et locaux professionnels destinés aux PME.
 - Création de pépinières d'entreprises et de parcs technologiques en vue d'accueillir les PME innovantes ou utilisant des technologies avancées.
- Accès aux marchés publics :
 - Réserve d'une part minimum de 20% au profit des PME et groupements de PME (directement ou par sous-traitance) dans les marchés publics.
- Accès au financement :
 - Création de fonds de garantie et de cautionnement mutuel
 - Création de fonds collectifs et de sociétés d'investissement en capital, ainsi que de sociétés régionales de financement des PME destinées au financement des petites et très petites entreprises.
 - Constitution d'organismes de crédit mutuel et coopératif
- Incitations fiscales :
 - Réduction de 25% de l'IGR dans la limite d'un plafond de 20.000 DH pour les personnes physiques qui souscrivent en numéraire au capital d'une PME, d'une société régionale de financement, ou d'un organisme de financement en capital au profit des PME.
 - Déduction du revenu net imposable à l'IGR dans une limite de 250.000 DH du montant des pertes en capital subies du fait de la cessation ou de la liquidation de l'entreprise dans les cinq années qui suivent sa constitution.
 - Déduction par les personnes physiques ou morales des dons faits aux associations d'utilité économique pour les PME dans la limite de 50 % de ces dons, et entre 1,5 % et 3 % du revenu imposable, selon qu'il s'agit d'une personne physique ou morale.
 - Exonération sur 10 années de la TVA sur matériels, outillages, biens d'équipement, et prestations de services pour les Groupements d'Intérêt Economique constitués exclusivement par des PME.

Conclusion et Enseignements

Ce survol de la problématique de la PME au Maroc, accompagné de l'examen de quelques expériences étrangères (cf. annexe 5) permet, dans un premier temps, de soumettre au débat les propositions suivantes :

- Le développement d'un système d'information perfectionné sur la PME en s'appuyant éventuellement sur l'Observatoire de la Compétitivité du Ministère de l'Industrie, du Commerce, et de l'Artisanat.
- L'amélioration de la coordination entre les Départements Ministériels concernés dans le souci d'une plus grande intégration de leurs actions sectorielles au profit des PME.
- L'adaptation systématique des réformes structurelles aux besoins des PME.
- Le renforcement du rôle des Chambres de Commerce, de l'Industrie et des Services en matière d'aide, d'information, et d'orientation des PME.
- L'implication directe des Collectivités Locales dans le processus de promotion de la PME par la mobilisation de budgets locaux destinés au conseil et à l'assistance à ces entreprises.
- La vulgarisation des systèmes de garantie existants (fonds de garantie de la Caisse Centrale de Garantie, de Dar Damane, etc.). Ce qui permettra aux PME de bénéficier des lignes de crédit ouvertes auprès des banques et qui sont actuellement non utilisées.
- La mise en place d'un système d'aide et d'encouragement de l'Etat à la PME orienté vers l'innovation et les technologies de l'information (nouvelle économie). A ce titre, le Fonds Hassan II de Développement Economique et Social a franchi un grand pas en allouant, cette année, 200 millions de DH à cette fin.
- La mise en place à travers l'internet d'un réseau national d'information-orientation de la PME pour son accompagnement dans la résolution des problèmes qu'elle rencontre.
- Le développement des synergies entre PME à travers les Groupements d'Intérêt Economique capables d'œuvrer dans les domaines suivants :
 - ❑ La formation et le conseil technique et de gestion à même d'accompagner le développement technologique.
 - ❑ La prospection des marchés intérieurs et extérieurs à travers les études de marketing et la représentation dans les manifestations commerciales.
 - ❑ Le partenariat pour l'intégration des filières de production à même de sécuriser les approvisionnements à des prix compétitifs (grappes industrielles).
 - ❑ Le développement du joint-venture avec les sociétés commerciales à l'Etranger permettant une distribution à grande échelle des produits marocains.

A N N E X E S

A nexe 1

Evolution de la définition de la PME au Maroc

Référence	Critères de définition retenus
Procédure Simplifiée Accélérée de 1972	Total actif avant investissement: 2 millions Dh (révisé ensuite à 5 millions) Chiffre d'affaires : 3 millions Dh actualisé à 7,5 millions Dh
Ligne pilote mobilisée entre 1978 et 1979	Actif total après investissement : 5 millions Dh Chiffre d'affaires : 7,5 millions Dh Coût par emploi
Programme d'assistance intégré ⁴	Actif net variant selon trois tranches correspondants à 3 secteurs bénéficiant du financement: 1ère tranche : de 100.000 à 500.000 Dh (actualisée à 1 millions) 2ème tranche : de 2,5 millions à 5 millions (plafonnée à 6 millions). En 1987, ces trois tranches ont été réduites à deux: entre 1 et 4 millions et entre 4 et 8 millions.
Code des investissements de 1983	Programme d'investissement pour création ou extension inférieur à 5 millions Dh
Banque Al Maghrib (1987)	Total du bilan : 15 millions Dh Programme d'investissement: 7 millions Dh
Programme de mise à niveau FOGAM	Total bilan avant investissement : inférieur à 20 millions Dh Programme de mise à niveau dont le coût n'excède pas 10 millions Dh
Sous-commission PME/PMI - préparation du PDES 2000-2004	Nombre d'emplois: 200 personnes Chiffre d'affaires selon les phases de développement de l'entreprise: Création : inférieur à 5 millions Croissance : entre 5 et 20 millions Dh Développement : entre 20 et 50 millions Dh Total bilan : 30 millions Dh Coût d'investissement/ emploi : de 75.000 à 80.000 Dh

A nexe 2 Réformes des marchés financiers

Réformes à caractère général

Objectifs

- Améliorer la capacité des institutions financières à mobiliser l'épargne intérieure
- Renforcer les effets des instruments de la politique monétaire
- Contribuer à réduire l'éviction sur les ressources financières, par le Gouvernement
- Promouvoir la concurrence entre les banques après un renforcement de leur capacité financière

Contenu

- Désencadrement progressif du crédit
- Adoption de la loi bancaire qui accorde plus d'autonomie à B.A.M et introduit des règles prudentielles plus strictes
- Réduction des étapes des planchers d'effets publics (35% en 1990) puis leur disparition en 1998 (ce qui améliore la liquidité des banques)
- Introduction des mécanismes d'adjudication puis d'assimilation (pour faciliter la gestion de trésorerie des banques)
- Etablissement des taux "plafonds débiteurs" au lieu des taux administrés puis libéralisation complète de ces taux.
- Suppression du contrôle quantitatif du crédit en janvier 1991
- La libéralisation des taux d'intérêt pour les crédits à moyen terme en 1990 et en 1991 pour les crédits à court terme
- Fermeture des derniers guichets de réescompte de B.A.M en 1995 (la régulation s'effectue désormais, par l'open market
- Libéralisation totale des taux d'intérêt en 1996.

Réformes de certaines institutions financières

- Elargissement des activités d'institutions spécialisées: CIH, CNCA, qui interviennent désormais comme des banques

Autres

La maîtrise des déficits publics devait faciliter le passage à un financement du trésor aux conditions du marché par le biais du :

- Renforcement du marché secondaire des bons de trésor
- Une diminution des incitations fiscales aux bons du trésor et
- Une amélioration de la gestion de la dette publique.

Impacts des réformes du marché des capitaux

A partir d'une observation du fonctionnement du marché monétaire et du marché boursier, on note:

- Les crédits de l'économie qui représentaient 21% DU PIB en 1985 ont atteint 32% en 1995 et 33,8% en 1997
- Les crédits à moyen et long terme continuent d'occuper une faible part des crédits à l'économie avec 32% en 1982 et presque 40% entre 1990 et 1995
- Un paradoxe: d'une part, l'économie marocaine est sous endettée: le ratio "crédits à l'économie sur PIB" est faible (33%) en France (80,8%). D'autre part, les entreprises figurant dans le portefeuille des banques sont sous capitalisées. En outre, les grandes entreprises capables de fournir des garanties, empruntent trop par rapport à leur fonds propres. Alors que les PME trouvent des difficultés à l'accès au financement.
- Ce paradoxe est plus frappant par le fait que les banques sont en sur- liquidité. Les raisons de ce fait semble découler de l'insuffisante circulation de l'information entre les entreprises et les banques.
- Si l'on observe la petite entreprise, on remarque qu'au milieu urbain et d'après enquête réalisée à Casablanca en 1995, seules 4,1% de ces entreprises ont eu accès à un crédit bancaire.

Autres instruments bancaires pour la PME

Le Crédit Bail: selon la loi bancaire de 1993, il concerne:

- les opérations de location des biens d'équipement, de matériel et outillage, qui donnent au locataire la possibilité d'acquérir à une date fixée par le propriétaire, tout ou partie des biens loués, moyennant un prix convenu en tenant compte au moins d'une partie des versements effectués à titre de loyer
- Les opérations par lesquelles une entreprise donne location des biens immobiliers à usage professionnel, achetés par elle ou construite pour son compte, lorsque ces opérations, quelle que soit leur qualification, permettent aux locataires de devenir propriétaires à l'expiration du bail.

IL existe, actuellement; 8 sociétés de ce type de crédit. Cependant, il semble insuffisamment utilisé. A ceci certaines explications:

- Le coût élevé(24% pendant longtemps et réduit récemment à 15%

- Insuffisance d'information économique

La micro- finance:

Introduite avec un appui de l'USAID en 1995; une loi a été votée en avril 1999 pour la réglementation de ce type de financement.

A nnexe 3

Mesures prises par l'Etat français pour la promotion de la PME

Cadre institutionnel	I nstruments d'identification de la PME	Composantes de la politique économique pour la PME
<p>1. <u>A u niveau central</u></p> <p>Regroupement des Département de l'Industrie, du commerce et de l'Artisanat au sein du Ministère de l'Economie et des Finances et de l'Industrie (ce qui assure la synergie politique et la garantie la coordination pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique cohérente de la PME).</p> <p>Création d'un instance gouvernementale dédiée aux PME: le Secrétariat d'Etat chargé de la PME qui agit de concert aussi bien avec les Directions opérationnelles (Direction Générale de la Comptabilité Publique, Direction Générale des Impôts, Direction Générale des Douanes) qu'avec des Directions de conception (Direction de la Prévision, INSEE) ou autres impliquées dans le suivi de la PME (Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes, Direction des Relations Economiques Extérieures ...).</p> <p>Création de l'Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche (ANVAR) dont l'attribution est de soutenir financièrement les PME dans leurs recours aux consultants spécialisés et des prestations de services en phase de création (étude de marché, de faisabilité, design, conseils financiers, juridiques, fiscaux)</p> <p>2. <u>A u niveau local,</u></p> <p>Rôle essentiel des Préfets en matière d'action économique, assurant la coordination entre les services de l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les organismes privés et des services déconcentrés du MEFI.</p> <p>Rôle important des DRIRE (Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, sont des services interministériels agissant au nom de trois départements ministériels: le MEFI, le Ministère de l'Education Nationale, de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une entité d'études statistiques et économiques et sa localisation de l'INSEE au sein du MEFI. • Domiciliation des cadres de l'INSEE dans les structures productives de l'information (Direction Générale de l'Impôt, Direction du Budget, Délégations de l'Industrie, Chambres professionnels...). • Instauration de fichier industriel, du répertoire des chambres de métiers, du fichier fiscal, des fichiers de la Banque de France. • Réalisation d'enquêtes annuelles par l'INSEE sur l'ensemble du tissu productif et d'enquêtes spécifiques PME. • Développement d'un système informationnel intégré INSEE/ Directions du MEFI. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Orientations</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer la création et le développement des PME en soutenant les acteurs locaux ➤ Favoriser la modernisation des PME, en s'appuyant sur les réseaux locaux d'aide à la création, en facilitant les créations innovantes qui permettent la production et la commercialisation de nouveaux produits en faisant appel aux nouvelles technologies ➤ Simplifier les démarches administratives des régimes fiscaux et sociaux ➤ Un soutien à la recherche et à l'innovation . • <u>Mesures d'aides</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ aides au développement dans le cadre de contrat plan Etat- Régions. Actions mises en œuvre par les Directions Régionales de l'Industrie et financées par: ➤ fonds de développement des PMI. ➤ Fonds régionaux d'aides et de conseil • Mise en place et généralisation de la procédure ATOUT qui vise à l'accélération de l'acquisition des technologies nouvelles (informatique et microélectronique) par les PMI à travers la prise en charge par l'Etat de 60% des frais de l'étude de faisabilité, et de l'octroi d'une avance remboursable allant jusqu'à 50% du coût des réalisations. • Aides attribuées par l'ANVAR :

Cadre institutionnel	I nstruments d'identification de la PME	Composantes de la politique économique pour la PME
<p>la Recherche et de la Technologie, le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire) dans la mise en œuvre des actions de l'Etat en matière de promotion de la PME au niveau local.</p> <p>Institution des délégations régionales au commerce et à l'artisanat qui assurent les liaisons avec les chambres locales de commerce et de l'industrie, les chambres de métiers départementales et régionales et les organisations professionnelles représentatives.</p> <p>Représentation régionale de: la Banque de France. la Banque de Développement des PME directions opérationnelles par leurs services déconcentrés (comptabilité publique, Direction Générale des Douanes, Direction Générale des Impôts) l'Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche, la Direction des Relations Economiques Extérieures, La Direction de la Concurrence et de la Répression des Fraudes et de l'INSEE.</p> <p>3. <u>Projet de correspondant économique unique des PME</u></p> <p>Objectif :</p> <p>mettre l'ensemble des compétences du MEFI au service des PME de la manière la plus simple possible pour ces entreprises (correspondant unique)</p> <p>mettre en place, par le biais de l'internet, un réseau qui fédère les compétences des services déconcentrés du MEFI. Un correspondant</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'aide aux projets d'innovation (avance allant jusqu'à 50% des coûts de réalisation remboursable uniquement en cas de succès), ➤ L'aide au recrutement pour l'innovation (prise en charge de 50% des charges de salaires, d'amortissement d'équipements, et de formation de cadres affectés à la recherche), ➤ L'aide au transfert de technologie entre Grandes Ecoles et PME (subvention ou avance remboursable sans intérêt en cas de succès). • l'accord de subvention pour la partie "recherche" à l'amont et les avances remboursables pour la partie "développement" permettant aux PMI de participer aux programmes et aux projets stratégiques nationaux et européens et de favoriser le partenariat entre PMI et grandes entreprises. • Mise en place d'une politique de bonification d'intérêt et de prêts à taux préférentiels. • Création d'un fonds de garantie doté par l'Etat et géré par la Société française des financements des PME pour encourager les banques à prendre plus de risque grâce au système de partage de risque offert par ce fonds. • <u>Mesures de simplification administratives (prises en 1997 et 1998)</u> ➤ Réduction à 24 heures du délai d'immatriculation des entreprises au registre du commerce et des sociétés ➤ Renforcement du rôle d'échange d'information confié aux centres de formalités des entreprises

Cadre institutionnel	I nstruments d'identification de la PME	Composantes de la politique économique pour la PME
<p>économique unique pour les PME serait capable, à partir du problème posé, soit d'y apporter directement une solution, soit d'orienter vers le service membre du réseau qui dispose de la compétence nécessaire.</p> <p>Organisation proposée : au niveau local : Un comité de suivi du réseau présidé par le Trésorier Payeur Général ayant pur mission de coordonner les services déconcentrés du MEFI de la Recherche et de l'Environnement. traitant les problèmes posés aux PME avec un secrétariat assuré par le Directeur Régional de l'Industrie,. Un représentant du Préfet pourrait être associé à ce comité.</p> <p>Un comité d'orientation, présidé par le Préfet de région pour orienter l'action des services en matière d'aide aux PME et dont la vice- présidence est assurée par le Trésorier Payeur Général. Il est composé des DRIRE et de membres désignés par le Préfet.</p> <p>Un comité de pilotage national, doté d'un secrétariat permanent d' assurer la coordination des dispositifs régionaux, il aura sous sa responsabilité l'équipe projet "nouvelles technologies de l'information".</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Allègement des enquêtes statistiques en direction des PME ➤ Harmonisation des délais des obligations déclaratives liées à la création ou la cessation d'activité ➤ Fixation d'une date unique pour plusieurs déclarations fiscales ➤ Simplification de la déclaration des échanges de biens entre Etats membres de la Communauté Européenne ➤ Assouplissement du choix du régime d'imposition ➤ Facilitation du choix du régime de déclaration de la TVA ➤ Suppression de l'obligation de déclaration de régularisation de la TVA en cas de transfert du lieu d'imposition ➤ Possibilité de dépôt des déclarations de contrat de prêt avec déclaration de revenus ou de résultats, en l'absence d'intermédiaire ➤ Allègement de la procédure d'accès aux marchés public (depuis janvier 1999, le trésorier payeur général assure la collecte des informations nécessaires à l'établissement de l'état annuel garantissant que l'entreprise est en situation régulière en matière d'obligations fiscales et sociales et délivre l'attestation permettant de soumissionner) ➤ Relèvement du seuil de recouvrement des créances dont la perception incombe aux comptables publics ➤ Relèvement du seuil d'application du régime fiscal des micro- entreprises.

A xes	Mesures	Observation
favorables à la modernisation et au renforcement des structures de la PME	numéraire au capital d'une PME, d'une société régionale de financement ou d'un organisme de financement en capital <ul style="list-style-type: none"> • Déduction des dons faits aux associations d'utilité économique dans la limite de 50% de ces dons et entre 1,5% et 3% du revenu imposable, selon qu'il s'agit d'une personne physique ou morale • Exonération pour une période de 10 ans, au titre de la TVA, des matériels, outillages et biens d'équipement importés ou acquis localement, ainsi que les prestations de service fournies par le groupement d'intérêt économique (GIE) et celles fournies au GIE 	27 et 28.

A nnexte 5
Expériences de certains pays émergents

Pays	Action en faveur de la PME
Tunisie	<p>Création de la SPPI, Société de Participations et de Promotion des Investissements en mars 1990 par l'ensemble des banques tunisiennes (première société de capital risque)</p> <p>Objectifs</p> <p>La promotion de l'investissement privé et notamment la PME tant au niveau de la création que l'extension, et ce, en encourageant l'esprit d'innovation, en facilitant l'utilisation de nouveaux produits financiers pour faire face à l'insuffisance des fonds propres et en soutenant les jeunes chefs d'entreprises à monter leur projets (conseil juridique, financier ...).</p> <p><u>Intervention de la SPPI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Par une prise de participation directe au capital sous forme d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire; • Sous forme de quasi-fonds propres tels que les comptes courants d'actionnaires, les obligations convertibles en actions et autres... <p>Tous les secteurs économiques à forte valeur ajoutée sont éligibles au financement de la SPPI à l'exception de la distribution et de l'immobilier.</p>
Turquie	<p>Sont considérées comme PME les entreprises employant au maximum 150 personnes et dont la valeur des machines et équipements, des véhicules, mobilier et articles inventoriés ne dépasse pas 50 milliards TL.</p> <p>Les aides publiques à l'investissement concernant la PME sont régies par le décret du 7 mars 1998.</p> <p>Les aides publiques dont peuvent bénéficier les PME sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Crédits du Fonds d'Incitation des Investissements, • Exonération de droit de douane et de taxe à l'importation (pour le Fonds de Logement Collectif), • Prime à l'investissement, • Subvention de la TVA à l'achat de machines et d'équipements, • Exonération de droits et taxes divers. <p style="text-align: center;">Aides publiques à l'exportation</p> <p>D'une manière générale les aides publiques à l'exportation comprennent des aides pour les dépenses de recherche et de développement, de protection de l'environnement, recherche de marchés, participation à des salons à l'étranger, promotion des salons locaux, formation et emploi. Les PME et les Sociétés Sectorielles de Commerce Extérieur sont prioritaires aux aides publiques à l'exportation.</p>
Israël	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe un programme d'encouragement de la PME à travers des prêts à taux bonifiés. • Le ministère de l'Industrie et du Commerce accorde des aides à la formation continue des PME dans l'industrie de haute technologie.
Corée du Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de près d'une centaine de parcs industriels régionaux qui offrent des incitations fiscales aux sociétés aux PME opérant à l'export.

<p>Pologne</p>	<p>La PME polonaise bénéficie de l'aide qu'octroie l'Union Européenne en faveur du développement international des entreprises.</p> <p>Il s'agit du programmes JOPP (Joint Venture Operational Phare Programme ou programme phare opérationnel de la franchise) qui touche la zone géographique de l'Europe de l'Est.</p> <p>Objectif de l'aide Faciliter la création et le développement d'entreprises conjointes en Europe Centrale</p> <p>Opérations éligibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le financement des démarches préliminaires à la création d'une entreprise conjointe • Le financement des besoins en capitaux. • Le développement des ressources humaines. <p>Entreprises éligibles</p> <p>Les P.M.E., tous secteurs d'activités confondus excepté les activités de négoce et de trading.</p> <p>Les critères communautaires définissant la P.M.E. sont au nombre de trois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • moins de 500 employés. • moins de 10 millions d'Ecus d'actif net. • moins de 30 % du capital détenu par une grande entreprise. <p>Type de Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avance sans intérêt, convertible, sous certaines conditions, en subvention • Financements en fonds propres. • Prêt sans intérêt remboursable dans les cinq ans. <p>Le Programme Jopp s'inscrit dans le cadre du programme d'assistance technique Phare (Pologne, Hongrie, Aide à la Reconstruction Economique)</p>
<p>Chili</p>	